

Prrière de compléter en caractères d'imprimerie, cocher les cases appropriées avant le 15 septembre 2018.
Prrière de retourner les deux pages signées, accompagnées du mandat de recouvrement direct SEPA (page 3) et
l'autorisation de l'enregistrement à l'aide d'un scanner de cartographie veineuse (page 4) si besoin.

Sodexo Services GmbH
c/o Lycée Français
Gontardstraße 11
60488 Frankfurt

Votre contact :
Sodexo Services GmbH
c/o Lycée Français
Gontardstraße 11
60488 Frankfurt
Téléphone : +49 (0) 69 97 67 17 83
Courriel : lyceefrancais.1219@sodexo.com

INSCRIPTION À LA RESTAURATION 2018/2019

☐ Réinscription ☐ Nouvelle inscription ☐ Mon enfant sera externe

J'ai déjà un n° de client chez Sodexo : _____ N° de client _____

1. ÉTABLISSEMENT : Lycée Français Victor Hugo - Francfort N° d'établissement : 121930

2. CONVIVE : Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ Date souhaitée pour le début de la restauration : _____

Classe à la rentrée 2018/2019 : _____ Allergie: Non ☐ Oui ☐ (si oui joindre certificat médical)

3. Inscription pour école et collège :

☐ 5 repas par semaine ☐ 4 repas par semaine (lun, mar, jeu, ven)

Uniquement pour les lycéens.

☐ 5 repas par semaine ☐ 4 repas par semaine ☐ 3 repas par semaine ☐ 2 repas par semaine ☐ 1 repas par semaine

Veuillez cocher les jours auxquels vous désirez manger : ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi
TARIFICATION

Nombre de repas par semaine	Tarif mensuel	Tarif à partir du 3 ^e enfant
5	105,00 €	102,00 €
4	84,00 €	81,00 €
3*	62,00 €	60,00 €
2*	44,00 €	42,00 €
1*	22,00 €	21,00 €

* Seulement pour les lycéens

4. REPRÉSENTANT LÉGAL (prrière de compléter le point 7 si différent du représentant légal)

Nom : _____ Prénom : _____ né(e) le : _____

n° / Rue: _____

Code Postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ Adresse électronique : _____

5. RÈGLEMENT DES FACTURES MENSUELLES

☐ Recouvrement direct SEPA, par mandat de recouvrement direct SEPA au début du mois suivant par Sodexo Services GmbH conformément aux dispositions du Conseil européen des paiements (EPC). À cet effet, prrière de compléter le mandat de recouvrement direct SEPA ci-joint et de le retourner au centre de service ci-dessus avec l'inscription. Conformément aux dispositions SEPA, vous recevrez une information préalable au sujet du montant et de la date de référence du prélèvement par courriel 5 jours à l'avance. Veuillez à cet effet nous indiquer votre adresse électronique (cf. champ ci-dessus) et toujours nous communiquer les changements d'adresse électronique en temps utile.

6. FACTURATION

☐ Veuillez m'envoyer/nous envoyer en plus par email une facture par mois.

7. ADRESSE DE FACTURATION DIFFÉRENTE

(À compléter uniquement si l'adresse est différente de celle du représentant légal)

Nom : _____ Prénom : _____ né(e) le : _____

Voie/n° :

CP : Localité :

Téléphone : Adresse électronique :
(Prière d'indiquer pour l'envoi du préavis SEPA)

8. MODALITÉS DE CONTRÔLE:

Tout élève en dehors de ceux des classes de maternelle inscrit au service de restauration doit s'identifier :

☐ par un système biométrique, sans aucun frais supplémentaire. Voir page 4 : Scanner → Information aux parents d'élèves → Annexe 1 & Autorisations parentales → Annexe 2.

☐ par une carte plastifiée, munie d'un code barre qu'il devra présenter à chaque entrée au Self.
Frais pour tout remplacement de carte perdue ou détériorée = 5 Euro.

9. MANDAT DE RESTAURATION

L'établissement cité au point 1 ou son entité juridique a mandaté l'entreprise :

Sodexo Services GmbH, Eisenstraße 9a, 65428 Rüsselsheim (ci-après fournisseur de repas et société émettant la facture) en vue de la restauration pour les repas/jours cités au point 3. Sur la base des contrats conclus avec l'établissement ci-dessus ou son entité juridique, je confirme la mandater en vue de la restauration de l'enfant/convive indiqué au point 2.

La Sodexo vous propose un niveau de qualité élevé, en cas de problèmes, veuillez prendre contact avec le gérant de la Sodexo. Les prix correspondant au tarif des repas mensuels sont contenus dans la lettre d'information aux parents. Ces prix résultent de la concession d'approvisionnement en denrées alimentaires entre le fournisseur de repas et les responsables de l'établissement. Ceux-ci s'entendent comme le paiement du repas, service inclus. Le fournisseur de repas est mandaté par l'entité juridique de l'établissement afin de recouvrer directement le paiement des repas par encaissement auprès des familles clientes. Pour la distribution des repas, une carte de client est requise à partir de l'école primaire. Cette carte coûte 5,00 EUR. La première carte est gratuite.

10. COMMANDE

La commande des repas s'effectue par l'intermédiaire de la variante souhaitée au point 3. Vous trouverez les modalités de commande et de facturation dans la lettre d'information aux clients.

11. DURÉE DU CONTRAT

L'inscription est valable pour toute l'année scolaire et prend fin à la fin de l'année scolaire. De plus, le contrat de repas est résiliable par écrit à la fin de chaque mois calendaire moyennant un délai de préavis de 4 semaines. Une fois toutes les créances réglées, l'autorisation de recouvrement direct SEPA prend fin automatiquement. Les avoirs éventuels sont remboursés.

Si le contrat entre les parties contractantes désignées au point 4 prend fin, la restauration prend fin automatiquement.

12. MODIFICATIONS DE DONNÉES DE CLIENTS

Les changements de nom, d'adresse et de coordonnées bancaires doivent être communiqués par écrit sans délai au fournisseur de repas en indiquant le numéro de client. Les coûts éventuellement occasionnés du fait d'un retard d'information sont à la charge du client.

13. FRAIS

Les frais, comme par exemple les frais de notes de recouvrement impayés n'incombant pas au fournisseur de repas, sont à la charge du titulaire du compte. Un paiement n'est considéré comme effectué en temps utile qu'à la réception de la somme due sur le compte du fournisseur de repas. Les montants exigibles correspondant au tarif des repas doivent être vérifiés avec soin. Ils se basent sur le nombre de repas commandés durant la période de facturation, qu'ils aient été pris ou non. Les objections contre leur montant doivent être soulevées par écrit, à l'attention du fournisseur de repas, dans les 12 semaines suivant le règlement de la créance respective. L'omission coupable de soulever en temps utile des objections au règlement respectif est considérée comme une approbation.

14. RETARD DE PAIEMENT / TRANSMISSION DE DONNÉES

Si le client est mis en demeure de paiement, le fournisseur de repas est autorisé à facturer les coûts occasionnés pour la sommation à titre de dommages-intérêts pour la mise en demeure. Le client demeure formellement en droit de prouver qu'un dommage n'est pas survenu ou que son niveau a été inférieur. Suite à la survenance d'une mise en demeure de paiement (paiement d'une facture n'intervenant pas dans les délais), le fournisseur de repas a le droit de mettre un terme à la fourniture de repas. Dans ce cas, le fournisseur de repas peut informer la direction de l'établissement de l'exclusion temporaire de votre enfant du service de restauration.

15. ALIMENTS SPÉCIAUX

Certaines formes d'aliments spéciaux, comme par exemple des aliments sans gluten peuvent être demandées.

16. RÉDUCTIONS

Une copie des droits éventuels à une réduction du tarif des repas doit être jointe à l'inscription. Des documents non présentés ou non valables ne justifient aucun droit à la réduction du prix des repas. De même, les prolongations doivent être présentées en temps utile et spontanément au fournisseur des repas.

17. PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles sont stockées à des fins de traitement électronique et sont soumises aux réglementations applicables en matière de protection des données. Le traitement des données a lieu exclusivement dans le but de l'exécution du contrat, de la facturation et pour les informations personnelles de l'utilisateur ou éventuellement de son représentant légal. Un transfert des données à des tiers, sauf dans le but mentionné ci-dessus ou d'une disposition légale, ne se produit pas.

Par la présente, j'inscris le convive désigné au point 2 à la restauration aux conditions exposées.

.....
Lieu/date

.....
Signature représentant légal/partie contractante

SEPA Einzugsermächtigung gültig bis Widerruf

Autorisation de recouvrement automatique SEPA valable jusqu'à révocation

Name, Vorname des Schülers / Nom, Prénom de l'élève: _____

Mandat-Nr / N° de mandat: _____

Gläubiger ID von Sodexo: DE35ZZZ00000028342

Hiermit erteile(n) ich (wir) die Abbuchungserlaubnis von dem unten genannten Konto für das monatliche Essengeld ab September 2018. Widerruf oder Änderungen müssen spätestens im Vormonat schriftlich mitgeteilt werden.

Par la présente, je (nous) vous autorise (autorisons) jusqu'à révocation de ma (notre) part par courrier au plus tard le mois qui précède le prélèvement, à prélever mensuellement au moyen d'avis de prélèvement sur mon (notre) compte indiqué ci-dessous, à échéance les sommes que je dois (nous devons) au titre des frais de scolarité à compter de septembre 2018.

Kontoinhaber / Titulaire du compte: _____

BIC /SWIFT _____

IBAN _____

Wenn mein (unser) Konto die erforderliche Deckung nicht aufweist, besteht seitens des kontoführenden Kreditinstitutes keine Verpflichtung zur Einlösung. Die Kosten, die hierdurch verursacht werden, sind von den Familien zu übernehmen. Das Gleiche gilt für Gebühren die durch Ihrerseits nicht mitgeteilte Änderungen der Bankverbindung entstehen können. Die Änderungen können erst im Folgemonat berücksichtigt werden. Falls Lastschriften einmal zurückgewiesen werden, wird die Einzugsermächtigung von Sodexo aufgelöst und nur noch die Überweisung pro Monat zugelassen.

Si mon (notre) compte devait se trouver insuffisamment approvisionné, ma banque ne serait pas tenue de payer l'avis de prélèvement présenté. Toutefois les frais d'impayés seront à la charge de la famille. Il en est de même pour les frais engendrés par tout changement de coordonnées bancaires non signalé. Les modifications de coordonnées bancaires ne pourront être prises en compte que pour le prélèvement automatique du mois suivant. A partir d'un impayé, l'établissement annulera le prélèvement et seul le virement mensuel sera autorisé.

Name des Rechnungsempfänger / Nom du destinataire de facture:

X _____

Anschrift / Adresse:

X _____

Datum /Date:

X _____

Unterschrift / Signature:

X _____

Annexe 1 – Information aux parents d'élèves / représentants légaux

Chers parents d'élèves, représentants légaux et élèves majeurs,
Suite à une demande de la direction du Lycée Français, nous avons été sollicités pour étudier les possibilités existantes de procéder à un suivi des élèves ayant réellement participé au repas de la restauration scolaire afin que le Lycée puisse en rendre compte aux parents. Cette demande a été motivée par le fait qu'un certain nombre de parents d'élèves souhaitent savoir si leurs enfants ont bien pris leur repas à la cantine (il arrive que les enfants ne se présentent pas à la cantine, préfèrent jouer au foot ou autre pendant la pause du midi).

Les enfants dans la cour n'ont pas toujours sur eux leur carte de cantine nécessaire à leur identification par le lecteur de carte, le Lycée Français nous a suggéré la mise en place d'un scanner biométrique. Ce système est basé simplement sur la reconnaissance de l'empreinte de la main. Cependant, la législation en vigueur relative à la protection des données exige que les données biométriques saisies à l'aide d'un scanner biométrique soient considérées comme des données personnalisées et par conséquent, le prélèvement, le traitement et l'utilisation de ces données sont soumis à l'accord explicite de la personne concernée ou de son représentant légal (parent ou titulaire de l'autorité parentale). De plus, il existe une relation contractuelle directe entre vous en tant que parents d'élèves / représentant légal et Sodexo en tant que prestataire dans le cadre de la restauration scolaire. Vous devez savoir que les données biométriques utilisées par le scanner sont internes au dispositif et ne peuvent pas être exploitées ni par la Sodexo ni par le Lycée. Il s'agit simplement d'un système plus simple pour les enfants que la gestion d'une carte.

Pour ces deux raisons, la Sodexo sollicite deux autorisations écrites de votre part en tant que personne concernée ou parents d'élèves / représentants légaux. Par la première vous autorisez les personnels de la Sodexo à relever les données biométriques des enfants (élèves) à l'aide d'un scanner à chaque passage à la cantine afin de procéder à une vérification de concordance avec les données enregistrées et ainsi pouvoir documenter la participation des enfants au repas. La deuxième autorisation nous permettra de communiquer au Lycée Français quels élèves ont réellement participé à la restauration scolaire, charge à la Direction ensuite de communiquer aux familles les élèves qui n'ont pas mangé à la cantine.

Que se passe-t-il si vous ne souhaitez pas que nous enregistrions les données biométriques de votre enfant ?

Afin que votre enfant puisse quand même participer à la restauration scolaire, nous lui proposons d'utiliser le système de lecteur de carte déjà existant lors de son passage à la cantine mais difficile à mettre en œuvre avec les enfants les plus jeunes. Dans ce cas, il vous incombe en tant que parent d'élève ou représentant légal de vous assurer que votre enfant est toujours muni de sa carte afin qu'il puisse être identifié et la preuve de son passage à la cantine fournie. Même si vous choisissez cette option, nous avons besoin de votre accord pour transmettre les données sur le nombre des passages à la cantine au Lycée Français.

Il n'y a aucune obligation de donner votre accord à la transmission des données sur la participation de votre enfant à la restauration scolaire au Lycée Français si vous ne le souhaitez pas.

A tout moment, et sans justification, vous êtes en droit de faire opposition à l'autorisation de prélèvement des données biométriques de votre enfant ou à la communication des données au Lycée Français. Pour faire opposition, il suffit de nous adresser une révocation par écrit.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :

Sodexo Services GmbH
Eisenstraße 9a
65428 Rüsselsheim am Main

Annexe 2 – Autorisations parentales

Je, soussigné(e) _____

☐ autorise que le suivi de la participation de mon enfant _____ au repas de la restauration scolaire soit fait par enregistrement de données à l'aide d'un scanner de cartographie veineuse.

☐ autorise que les données sur la participation de mon enfant au repas de la restauration scolaire soient transmises à la direction du Lycée Français.

Fait à _____ le _____

Signature _____

La présente autorisation parentale attribuée à Sodexo Services GmbH peut être révoquée à tout moment. Pour ce faire, veuillez nous adresser une révocation par écrit à l'adresse suivante :

Sodexo Services GmbH.- c/o Lycée français Victor Hugo
Gontardstraße 11 – 60488 Frankfurt

NOTE D'INFORMATIONS Informationsblatt (2018-2019)

Rentrée:

Mardi 04 septembre 2018

- Le restaurant scolaire est seulement ouvert pour les collégiens, le gérant de la Sodexo se tiendra à la disposition des parents des nouveaux arrivants des classes de maternelle et élémentaire pour tout renseignement concernant le service restauration.

Mercredi 05 septembre 2018

- Le restaurant sera ouvert à tous les élèves de l'établissement inscrits à la ½ pension.
- Vous trouvez la fiche d'inscription sur le site du Lycée Français.
- La réinscription est obligatoire chaque année.

Schulanfang:

Dienstag 04. September 2018

- Das Schulrestaurant ist nur für die Schüler der Klassenstufen 6ème bis 3ème geöffnet, der Betriebsleiter von Sodexo wird für Eltern von den neu angemeldeten Schülern des Kindergartens und der Grundschule für Auskünfte bezüglich des Schulrestaurants zur Verfügung stehen.

Mittwoch 05. September 2018

- Das Schulrestaurant ist für alle angemeldeten Schüler geöffnet.
 - Die Anmeldung für das Mittagessen können Sie auf der Internetseite der Lycée Français runterladen.
 - Die wieder Anmeldung ist Pflicht jedes Jahrs.

Hygiène et santé :

- Nous rappelons que conformément aux règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, **il est interdit d'apporter tout produit alimentaire dans l'enceinte du restaurant scolaire.** Les paniers repas ne sont autorisés que sur prescription médicale (présentation d'un certificat médical)
- Pour tout **problème allergique** prenez contact avec le gérant de la Sodexo.
- L'accès au restaurant scolaire est réservé aux élèves inscrits au service demi-pension.
- Les élèves externes n'ont pas accès aux restaurant scolaire.**

Hygiene und Gesundheit:

- Aus hygienischen- und lebensmittelrechtlichen Gründen ist es nicht erlaubt Lebensmittel in den Speisesaal mitzubringen.** Das Mitbringen von Mittagessen ist nur aus medizinischen Gründen erlaubt (ein medizinisches Attest ist erforderlich).
- Sie können der Betriebsleiter von Sodexo kontaktieren, um die **Allergieprobleme** ihrer Kinder zu besprechen.
- Das Schulrestaurant ist nur für Kinder die für das Mittagessen angemeldet sind reserviert.
- Nicht angemeldete Kinder haben keinen Zugang zum Schulrestaurant.**

Restauration :

- Tous les élèves de l'école et du collège ont le choix entre 4 ou 5 repas par semaine, le restaurant scolaire étant ouvert du lundi au vendredi, mercredi inclus.
- Seuls les lycéens (2nde, 1ère, Terminale) peuvent bénéficier soit d'un forfait de 1 ou 2 ou 3 jours.
- Une réduction de 20 cents est accordée à partir du 3^e enfant.

Restauration:

- Alle Kinder haben die Wahl zwischen 4 oder 5 Essen pro Woche, das Schulrestaurant ist von Montag bis Freitag, inklusive Mittwoch, geöffnet.
- Nur die Gymnasiasten (2de, 1ère, Terminale) sind berechtigt, sich auch nur ein oder zwei oder drei Tage in der Woche einzutragen.

Wir gewähren ab dem 3. Kind einen Preisnachlass von 20 Cent pro Essen.

Choix des menus :

Maternelle:

- Les élèves de maternelle bénéficient d'un menu unique servi à table, entrée crudités-salade comprise.

Primaire et secondaire:

- Les élèves de primaire et secondaire ont la possibilité de choisir entre deux menus.
- Les menus sont composés d'un hors d'œuvre, d'une salade à composer, d'un plat principal, d'un dessert ou fromage.

Notre objectif étant de donner la possibilité à tous les élèves de déjeuner au restaurant scolaire, nous vous proposons :

- chaque jour un menu **sans porc**
- chaque jour un menu « **végétarien** » (salades fraîches au buffet ainsi que des légumes et des féculents).
- Les repas sont préparés chaque jour dans la cuisine du Lycée Français Victor Hugo à base de produits de grande qualité. Les produits alimentaires génétiquement modifiés (OGM) ne sont pas utilisés pour la préparation des menus.
- La composition des menus est soigneusement élaborée au regard de l'équilibre alimentaire sous le contrôle de l'infirmière du lycée et d'une diététicienne de la Sodexo
- Vous pouvez consulter les menus sur le site : www.lycee-francais-francfort.com

Menuauswahl:

Kindergarten:

- Die Kindergartenkinder bekommen nur ein Menu inklusiv eine Rohkostvorspeise

Grundschule und Lycée:

- Alle Schüler haben die Möglichkeit zwischen zwei Menüs zu wählen.
- Die Menus bestehen aus Vorspeise, Salat vom Buffet, Hauptgang, Dessert oder Käse.
- Da es unser Ziel ist, allen Kindern die Möglichkeit zu geben im Schulrestaurant Mittagessen zu können, bieten wir Ihnen:
 - täglich ein Menü **ohne Schweinefleisch**
 - täglich ein „**vegetarisches**“ Menü (frischer Salat vom Buffet sowie Gemüse und Beilagen)
- Die Schüler können täglich zwischen zwei Menüs wählen, welche täglich frisch in der Küche der Lycée Français Victor Hugo mit hochqualitativen Produkten zubereitet werden. Genveränderte Lebensmittel werden nicht verwendet.
- Die Menüzusammenstellung wird sorgfältig und ausgewogen nach dem Qualitätsstandard für Schulverpflegung unter Kontrolle der Schulkrankenschwester zusammengestellt.

Fonctionnement :

Restauration maternelle : Les élèves de la maternelle sont servis à table (trois services : 11h15, 11h45 et 12h15) et bénéficient de l'encadrement et de l'aide d'assistantes maternelle.

Self : Du CP jusqu'à la terminale, les élèves prennent leur repas selon leur inscription au self-service :

- 11h15 : 1^{er} service CP au CM1
- 12h15 : 2^e service CM2-Collège-Lycée
- 13h00 : 3^e service Collège-Lycée

Une surveillance est assurée durant le service de restauration ainsi qu'en cour de récréation.

L'établissement ne peut être tenu responsable des élèves inscrits à la ½ pension qui « oublieraient » de déjeuner au restaurant scolaire.

Restaurant-Ablauf:

Verpflegung der Kindergartenkinder: die Kinder werden am Tisch in drei Schichten bedient (11:15 Uhr, 11:45 Uhr und 12:15 Uhr) und sind von Kindergartenhelferinnen betreut.

Selbstbedienungsrestaurant: die Kinder von CP bis Terminale bekommen hier ihren Mittagstisch:

- 11:15 Uhr : 1. Service CP bis CM1
- 12:15 Uhr : 2. Service CM2-Collège-Lycée
- 13:00 Uhr : 3. Service Collège-Lycée

Die Schüler sind während des Restaurantsaufenthaltes und im Schulhof unter Aufsicht.

Die Schule kann nicht dafür verantwortlich gemacht werden wenn Schüler, die zum Mittagessen angemeldet sind, „vergessen“ dieses einzunehmen.

Modalités de contrôle :

Tout élève en dehors de ceux des classes de maternelle inscrit au service de restauration doit s'identifier :

- par un système biométrique, sans aucun frais supplémentaire. Voir Scanner → Information aux parents d'élèves : Annexe 1 & Autorisations parentales : Annexe 2.
- ou par une carte plastifiée, munie d'un code barre qu'il devra présenter à chaque entrée au Self.

Kontrollablauf:

Jeder Schüler (außer Kindergartenkinder), der im Restaurant angemeldet ist, muss seine Zugangsberechtigung vorweisen durch:

- Erhebung der biometrischen Daten über einen Handvenenscanner, dieser Service ist kostenlos. (siehe Scanner → Elterninformation: Anlage 1 & Einwilligung: Anlage 2) oder mit einer Plastikkarte mit einem Strichcode, die er bei jedem Besuch im Restaurant vorzeigen muss.

Le Proviseur

Mr. Nicolas Commenville



le Gérant Sodexo

Mr. Thierry Weibel